

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze le lundi vingt huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2014

PRÉSENTS : Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Marie-Laure GREVAT, Marie-Claude ROSSET, Mathieu COTTET GAYDON, André JORDAN, William CHALENCON, Bernard GUILLAUME, Maryse MAGNIN, Huguette GAILLARD, Jean-Luc TAVERNIER, Marie-Thérèse CHARNAVEL, Dominique HALLOT

ABSENTES : Christine MUFFAT a donné procuration à Jean-Luc TAVERNIER, Samantha MASSEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Thérèse CHARNAVEL

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 juin 2014 est approuvé.

DEMISSION DE BERNARD MUDRY : Election d'un nouvel adjoint et remplacement au sein des commissions et délégations

Le Maire informe le Conseil Municipal que Bernard MUDRY a présenté sa démission de son poste de premier adjoint et de conseiller municipal. Le Sous-Préfet, par courrier, a accepté sa démission à compter du 1^{er} juillet 2014 et nous précise que conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat non élu venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste. De ce fait, Dominique HALLOT, ici présent, peut siéger au Conseil Municipal. Le Maire lui souhaite la bienvenue dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal doit délibérer concernant le remplacement ou non d'un adjoint et indiquer si cet adjoint occupera le poste de 1^{er} ou de 4^{ème} adjoint. Dans ce dernier cas, chaque adjoint, actuellement en place remontera d'un rang. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint. Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Sur 14 voix, Jean-Luc TAVERNIER a 12 voix, Christine MUFFAT a 1 voix et Mathieu COTTET GAYDON a 1 voix. Le Maire installe Jean-Luc TAVERNIER au poste de 4^{ème} adjoint.

Concernant le remplacement de Bernard MUDRY aux différentes commissions et délégations, cela sera étudié au prochain conseil municipal afin de permettre à Dominique HALLOT d'en prendre connaissance.

CESSATION DE L'ACTIVITE DU SIVU

Le Maire apporte toutes explications sur les accords trouvés avec les élus de Bellevaux et précise que le SIVU a pris l'attache d'un cabinet juridique spécialisé dans les remontées mécaniques, le Cabinet ASADAC. Il donne lecture de la note explicative rédigée par ce cabinet avec le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des différentes opérations à réaliser. Le Maire précise que Bellevaux se réunissait aussi ce soir pour délibérer sur la cession d'activité du SIVU. Le Maire donne lecture de la délibération préparée par le Cabinet ASADAC conjointement avec les services préfectoraux et le trésorier payeur du SIVU. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve la cession d'activité du SIVU du Roc d'Enfer et les modalités de répartition provisoires de l'actif et du passif du SIVU telles qu'elles ont été définies et qui seront définitivement arrêtées après arrêt des comptes du SIVU par une délibération complémentaire des communes membres.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION APPARTEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE

Le Maire indique au Conseil Municipal que le bail de l'appartement de fonction de l'école arrive à échéance le 31 juillet 2014. Cet appartement de 65 m² (3 chambres) et 33 m² de terrasse est actuellement loué 500 € par mois, charges non comprises et uniquement à titre précaire pour pouvoir le récupérer d'une année sur l'autre au cas où un enseignant souhaiterait en bénéficier. Le Conseil Municipal est partagé pour un renouvellement à la locataire actuelle. William CHALENCON précise qu'un employé communal est à la recherche d'une location et il y a aussi les chauffeurs de navette qu'il faudrait loger. Marie-Thérèse CHARNAVEL attire l'attention sur le fait qu'il faudrait prévoir des travaux de rénovation. Il est indiqué au Conseil Municipal que le préavis indiqué au bail est de 15 jours. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, souhaite récupérer l'appartement de fonction pour y loger un employé communal et demande à ce qu'un courrier soit fait à la locataire actuelle pour qu'elle libère l'appartement pour le 1^{er} octobre 2014.

BAIL POUR LOCATION DU CHALET SITUE SUR LE PLATEAU à L'ESF

Le Maire apporte toutes explications. Le bail à construction de 18 ans est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. A cette date, la Commune est devenue propriétaire du chalet. Il faut donc que nous définissions de nouvelles modalités de location de ce chalet. Le Maire propose que le loyer corresponde à celui payé actuellement augmenté de la taxe foncière ce qui représente un loyer annuel minime et en contrepartie, l'ESF prene à sa charge les travaux d'entretien et de gros œuvre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de fixer le loyer annuel à 1 200 € (voir pour l'indexer sur l'indice du coût de la construction ou équivalent) avec une durée de 9 ans (à se faire confirmer par le Notaire), et en laissant à la charge de l'ESF tous les travaux d'entretien courant et gros travaux incombant normalement au propriétaire (à se faire confirmer également par le Notaire, la possibilité de mettre une telle clause). Le Conseil Municipal désigne l'Office Notarial de St Jean d'Aulps pour établir le bail à intervenir et autorise le Maire à signer ledit bail.

CONVENTION DE SERVITUDE ERDF à BELLECOMBE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la convention à intervenir avec ERDF pour le passage en souterrain d'une ligne au niveau de la route de Bellecombe. Le plan des terrains concernés est présenté au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte la convention à intervenir telle que proposée et autorise le Maire à la signer.

MODIFICATION DE CONTRATS DE PRETS CREDIT AGRICOLE

Le Maire présente l'avenant à intervenir avec le Crédit Agricole et concernant l'ajout d'une clause permettant le remboursement anticipé du prêt. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte l'avenant tel que proposé et autorise le Maire à signer ledit avenant.

RESULTATS OUVERTURE DES PLIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis, les travaux de construction du bassin tampon ont été attribués au groupement TERLY/MAURO pour une somme de 548 700 € HT. Concernant la maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration, celle-ci a été attribuée au Cabinet MONTMASSON pour la somme de 125 880 € HT. Enfin, concernant la réserve d'eau de Damoz des Prés, la consultation a été déclarée infructueuse car nous n'avons reçu qu'une seule offre et qui est bien au-delà de l'estimation faite par la SEA. Un délai supplémentaire a été donné aux entreprises pour faire une offre pour le 31 juillet 2014 au plus tard à midi.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SMDEA POUR BASSIN TAMPON

Le Maire donne lecture du mail du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement qui est prêt à nous apporter une subvention à hauteur de 30 % de nos dépenses pour le bassin tampon ainsi qu'une possibilité de complément en prêt. C'est une chance pour nous, car normalement, il aurait fallu déposer un dossier de demande de subvention l'automne dernier pour obtenir une subvention cette année. Au niveau du prêt, nous avons 2 possibilités : une sur 15 ans à taux fixe de 2.86 % ; une sur 20 ans à taux variable (indexé par rapport au livret A) de 2.25 %. Maryse MAGNIN attire l'attention sur le fait qu'il faut faire très attention aux taux variables. Le Maire répond qu'il n'y a aucun risque, le taux variant de 1 % par rapport au taux du livret A. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte la convention de financement telle que proposée par le SMDEA, choisit d'emprunter sur 20 ans et autorise le Maire à signer ladite convention.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Il est présenté au Conseil Municipal les décisions modificatives qu'il convient de prendre sur le budget principal et sur le budget Eau et Assainissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, adopte les décisions modificatives telles que présentées.

FIXATION DU DROIT DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POUR LES CHALETS DE MONTAGNE

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'actuellement les gens qui demandent un branchement d'eau payent un droit de branchement de 1 000 € qui comprend un tabouret de branchement extérieur muni d'un compteur dont la Commune reste propriétaire. Concernant les chalets d'alpage où passe l'adduction d'eau communale (Les Fours – Les Adrets – Graydon), il n'y avait pas de compteur installé ou à l'intérieur mais non relevé. Il conviendrait de se positionner sur le droit de branchement à demander pour ces chalets (même prix qu'au village ?). Le Conseil Municipal est partagé et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des votants, de fixer le même prix pour tout le monde que ce soit en alpage ou au village soit 1 000 € HT. Idem pour les abonnés qui ont déjà un compteur intérieur et qui souhaitent installer un tabouret de branchement extérieur.

ENGAGEMENTS AVEC L'OTVA

Le Maire rappelle les contacts difficiles et un peu houleux au début avec l'OTVA. L'ancienne municipalité s'étant engagée sur les 3 ans à venir, il est difficile de partir du jour au lendemain. Il faut surtout que nous ayons le temps de nous organiser de notre côté. Le Maire précise, qu'en attendant de pouvoir sortir de l'OTVA, il faut leur mettre la pression car il y a une vraie déficience de notoriété sur le Bas Chablais, c'est pourquoi il a fait un courrier à l'OTVA leur demandant en contrepartie de notre engagement d'atteindre l'objectif d'augmenter le chiffre d'affaires des remontées mécaniques de 300 000 € à la fin de l'hiver 2015/2016. Bernard GUILLAUME indique que cela sera difficile à quantifier surtout si nous avons une année sans neige. Le Maire précise qu'il sera pris comme références le dernier CA. Un point sera fait dès la fin de cette prochaine saison. Le Conseil Municipal est d'avis qu'il faut qu'il y ait un point d'informations à la station même pour pouvoir renseigner sur place les vacanciers. Voir s'il est possible de trouver un accord avec l'ESF pour installer un point d'info au niveau de leur accueil comme cela se fait dans toutes les stations.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 17 JUILLET

Ont été étudiés les dossiers suivants :

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE POS	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP07423814B0025	G 834	UB	Bleue 52A	UC : stationnements : 2 places par logement dont 1/2 couverte : OK Nouveau PLU : UT ACCORD
RECU LE	30/06/2014	G 836	UC	Bleue 52A	
NOM	SCHULTZ Hans				
LIEU	La Moussière d'en Haut				
OBJET	Modif façades + transfo 2 logements en 1				
NUMERO	DP07423814B0026	B2152	UC/ND	Bleue 42H / Rouge 41X	DDT Annecy : création surface taxable ACCORD
RECU LE	30/06/2014				
NOM	WILLIAMSON Phil				
LIEU	Route de la Ficle				
OBJET	Transfo garage en pièce habitable + création abri voiture				
NUMERO	DP07423814B0027	AI 395	UC	Bleue 60A	Nouveau PLU : U Etude géotechnique : OK ACCORD
RECU LE	16/07/2014				
NOM	GARDNER Nicholas				
LIEU	Rives de Dranse				
OBJET	Aménagement espaces verts- terrasse- pelouse-clôture				
IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE POS	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	MO/PC07423812B0007M01	B771	UV	Bleue 38A	Avis favorable
RECU LE	04/07/2014				
NOM	SEVRIN Bruno				
LIEU	Le Bas Thex				
OBJET	Modif et réhaussement toiture				
IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE POS	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423814B0040	E 17	ND	Bleue 138A	Fait le 11/07
RECU LE	02/07/14				
NOM	Office notarial St Jean d'Aulps				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	Essert la Pierre				
NUMERO	CU07423814B0041	H 615	ND	Bleue 49F	Fait le 11/07
RECU LE	02/07/14				
NOM	Office notarial St Jean d'Aulps				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	Le Jourdil				
NUMERO	CU07423814B0042	G 876-1058	ZAC GT	Bleue 52A	Fait le 11/07
RECU LE	07/07/2014	G 1060-1062			
NOM	Me Sanchez-eberhardt	G 1064-1066			
OBJET	Cu de simple information	G 1068-1071			
LIEU	La Moussière				

NUMERO	CU07423814B0044	AD 421	UA	Bleue 64A	
RECU LE	09/07/2014				
NOM	Office notarial St Jean d'Aulps				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	Plan d'Avoz				Fait le 11/07
NUMERO	CU 07423814B0043	AI 114	UV	Bleues 60 & 61A	
RECU LE	09/07/2014				
NOM	Office notarial St Jean d'Aulps				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	La Moussière du Haut				Fait le 11/07
NUMERO	CU07423814B0045	AC 9	UC	Bleue 111F	
RECU LE	10/07/14	AC545	UC	Bleue 111F	
NOM	Office notarial St Jean	AC 551	UC	Bleue 111F	
OBJET	Cu de simple information	AC 553	UC	Bleue 111F	
		AC 563	UC	Bleue 111F	
LIEU	Chez les Martins	AC 555	UC	Bleue 111F	fait le 17/07/14
NUMERO	CU07423814B0046	A 285	ND	non étudié	
RECU LE	10/07/14				
NOM	Office notarial St Jean				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	Le Fouyet				Fait le 18/07/14

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	AVIS
NUMERO	DIA07423814B0017	AD 421	Pas de préemption
RECU LE	09/07/2014		
NOM	Office notarial St Jean		
OBJET	Vte SARL Bayard/Bayard		
LIEU	Plan d'Avoz		Bâti sur terrain 153 m ²
NUMERO	DIA07423814B0018	AI 114	pas de préemption
RECU LE	09/07/2014		
NOM	Office notarial St Jean		
OBJET	Vte Fontaine/Nolan		
LIEU	La Moussière du Haut		Bâti sur terrain 543 m ²
NUMERO	DIA07423814B0019	AC 9 -545	pas de préemption
RECU LE	10/07/2014	AC 551- 553	
NOM	Office notarial St Jean	AC 555-563	
OBJET	Vte Chalets Dutruel/Gallimore		
LIEU	Chez les Martins		Bâti sur terrain 442 m ²

COMPTE RENDU DE DIVERSES REUNIONS

Comité de Gestion du Village Vacances

Le Maire indique qu'il y a eu un très bon contact avec les élus d'Aubervilliers qui ont décidé de promouvoir encore plus notre village vacances car nous avons une baisse de fréquentation par les familles l'été. De notre côté, nous avons pris contact avec l'OTVA pour que le village vacances soit mis plus en avant et indiquer surtout qu'il est accessible à n'importe quelle famille et pas seulement à des groupes ou

des comités d'entreprise. Des travaux importants ont été réalisés en 2010 pour permettre un meilleur accueil de ses familles en gîtes. Il est donc important de promouvoir notre village vacances qui est un bel outil de travail avec une capacité de 270 lits. Un effort est demandé aussi à la FOL locataire du bâtiment (avec un loyer de 110 000 € par an) pour privilégier l'accueil de vacanciers plutôt que l'accueil de familles réfugiées même si cela permet de réduire le déficit budgétaire. Il a été rappelé à la FOL que ce bâtiment a été construit pour apporter une dynamique au sein de la station et des commerces locaux et que seuls des vacanciers peuvent remplir cet objectif.

PLU

Il est distribué au Conseil Municipal le PADD qui sera présenté en séance de travail par Ange SARTORI mercredi soir.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'acquisition terrain communal par TDF

TDF est actuellement locataire pour 4 731.79 €/an du relais et souhaite en devenir acquéreur. Le Maire présente le plan d'implantation de la parcelle concernée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, souhaite rester propriétaire.

Elections sénatoriales

Le Maire apporte toutes explications sur les observations faites par le Tribunal Administratif et la Préfecture concernant la parité à respecter et l'annulation de la candidature de Marie-Thérèse CHARNAVEL comme suppléante.

Demande de subvention FDDT 2014 pour le circuit du Roc d'Enfer

Le Maire informe le Conseil Municipal que Denis BOUCHET a la possibilité de nous attribuer une subvention de 225 000 € sur 450 000 € HT de dépenses subventionnables pour améliorer le circuit du Roc d'Enfer. Il apporte toutes explications sur les travaux à réaliser. Accord du Conseil Municipal.

Déneigement de la route du Mont d'Evian – terrain Henri RAMUZ

Le Maire indique qu'il a reçu une plainte d'Henri RAMUZ concernant le déneigement qui vient empiéter sur son terrain. Il souhaite la construction d'un muret par la Mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, n'est pas d'accord pour la construction d'un muret. Des jalons seront implantés l'hiver pour signaler au chasse-neige la limite de son terrain.

Point sur les travaux

William CHALENCON fait le point sur l'avancée des travaux : marquages au sol, fauchage, commande de panneaux de signalisation, ... Vérifier les arrêtés concernant le stationnement sur les places notamment celle de la Moussière et d'Essert la Pierre pour limiter à 2 jours et mettre les panneaux correspondants.

Point sur Tourisme – Environnement – Vie associative

Marie-Laure GREVAT fait le point sur les manifestations à venir et demande l'autorisation de réaliser un panneau entrée pour l'hiver ainsi que des visuels pour remplacer la barque (qui est en très mauvais état). Accord du Conseil Municipal.

